

**MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

**DIRECTION DE L'EMPLOI**

**TERMES DE REFERENCES DE LA CONCERTATION SUR  
LE FONDS NATIONAL D' ACTIONS POUR L'EMPLOI**

**Date** : le jeudi 22 juin 2000

**Lieu** : *Café de Rome*

**Nombre de participants** :

**I. Contexte et justification**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et du Plan d'Action pour l'Emploi (PAE), le Chef de l'Etat a décidé la création d'un Fonds National d'Action pour l'Emploi.

La mise en place de ce Fonds exige une implication de l'ensemble des partenaires publics et privés qui œuvrent pour la promotion de l'emploi.

C'est pourquoi, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, a entamé depuis Janvier 1999 des séances de concertation avec les différents partenaires ont abouti entre autres à :

- la production d'un document d'orientation du Fonds National d'Action pour l'Emploi;
- la tenue d'un premier séminaire les 5 et 6 mai 1999 pour la mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé ;
- la tenue d'un forum les 22 et 23 Juin 1999 à l'Hôtel Indépendance et qui a vu la participation significative des organisations patronales ; des organisations de travailleurs de travailleurs, des Collectivités locales et de la société civile. Les conclusions de ce forum ont été adressées à l'ensemble des partenaires ;
- la production et la finalisation du document de la Convention nationale Etat-Employeurs pour la promotion de l'emploi, signée le 25 avril dernier ;

Il convient de noter que l'Etat a décidé de contribuer aux ressources du FNAE par l'inscription au PTIP d'une première tranche de financement à hauteur de 2 (deux) milliards de francs CFA pour l'année 2000.

## **II. Objectifs de la journée de concertation :**

La présente rencontre se propose de poursuivre la réflexion et d'élargir la concertation à l'ensemble des partenaires pour aboutir à un consensus sur les orientations du Fonds National d'Action pour l'Emploi. Il s'agit en particulier :

- d'examiner le document du « Projet prioritaire d'investissement pour l'emploi (PPIE) » ;
- de définir les mécanismes de mise en œuvre du FNAE ainsi que les modalités pratiques de financement des micro-projets ;
- d'adopter les termes de référence de l'étude sur le Cadre institutionnel et le Manuel de procédures du FNAE ;
- d'élaborer un chronogramme d'activités du FNAE sur un semestre (juin-décembre 2000).

## **III. Déroulement des travaux**

Les travaux se dérouleront en plénière et en ateliers. Deux ateliers sont ainsi prévus :

### **ATELIER 1 :**

- examen du document du « Projet prioritaire d'investissement pour l'emploi;
- élaborer un chronogramme d'activités du FNAE sur un semestre (juin-décembre 2000).

### **ATELIER 2 :**

- définition des mécanismes de mise en œuvre du FNAE ainsi que les modalités pratiques de financement des micro-projets ;
- examen des termes de référence de l'étude sur le Cadre institutionnel et le Manuel de procédures du FNAE.

## **Programme**

- 8h 30 – 9h 00 : Mise en place des invités
- 9h 00 - 9h 10 : Allocution du Ministre
- 9h 10 - 9h 15 : Suspension de séance
- 9h 15 - 9h 45 : Présentation des documents de travail
- Organisation des commissions
- 10h 00 - 13h 00 : Travaux de commissions
- 13h 00 - 14h 30 : Déjeuner
- 14h 30 - 16h 00 : Reprise des travaux en commission
- 16h 00 - 16h 15 : Pause-café
- 16h 30 - 18h 30 : Pleinière.
- Clôture.